



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

immobilier

Question écrite n° 82784

## Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le recensement des biens immobiliers de l'État effectué par l'administration à partir du logiciel Chorus. Selon cet inventaire, plus de onze millions de mètres carrés appartenant à l'État seraient inoccupés. Il s'agit essentiellement de bureaux, de logements, ou de casernes. France Domaine, l'entité chargée de la valorisation des biens de l'État, a pourtant comme mission de vendre les biens immobiliers dont l'État n'aurait plus besoin. Il lui demande de lui indiquer pour son ministère, la surface totale de biens vacants, et de lui préciser les mesures de valorisation de ces biens, envisagées par France Domaine. Il lui demande également de lui indiquer le montant des cessions réalisées en 2014 par France Domaine, le montant attendu de ces cessions pour 2015, et les perspectives de cessions pour 2016.

## Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) mène une politique immobilière de rationalisation des espaces utilisés par ses services administratifs dans le cadre du pilotage interministériel conduit par le service France Domaine. Cette politique se traduit notamment par des réductions de superficie afin de tendre vers le ratio cible d'occupation, des regroupements de services sur des implantations pérennes et des abandons de sites domaniaux peu adaptés ou trop coûteux à entretenir. Ainsi, les biens qui ne sont plus nécessaires aux missions du MENESR ou d'autres administrations sont destinés à être vendus. Concernant les biens vacants recensés dans Chorus, seul le service France Domaine est en mesure d'apporter des informations sur ce point. En tout état de cause, les biens relevant du MENESR section scolaire ne pourraient représenter qu'une part mineure de ceux-ci. Actuellement pour le MENESR 92 982 m<sup>2</sup> de locaux font l'objet d'un projet de cession pour lequel la procédure est menée par les services locaux de France Domaine, informations issues de l'outil de suivi des cessions. Au sein de ces superficies 32 790 m<sup>2</sup> sont déjà vacants et 60 192 m<sup>2</sup> sont encore occupés par des services à titre transitoire dans l'attente d'une solution de relogement permettant la vente effective. En 2014 les cessions réalisées par France Domaine au titre des biens du MENESR- section scolaire ont représenté un montant de 3,74 M d'euros. Les prévisions d'encaissement pour les cessions sont de 5,90 M d'euros en 2015 et de 22,95 M d'euros en 2016.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 82784

**Rubrique :** État

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 juin 2015](#), page 4891

**Réponse publiée au JO le :** [29 décembre 2015](#), page 10778